



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdrega.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 8 Février 2024	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35	L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le premier février s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain Absents ayant donné procuration : BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - GUERIN Patrick (procuration à F. GONNET TABARDEL) - MARCE Emilie (procuration à T. GUINAULT) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - Absents : néant
Délibération N° 2024-004	Votes : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Création d'un budget annexe « hôtel d'entreprises »	

Madame Corinne SALVI, Vice-Présidente déléguée aux finances, rappelle le projet porté par la communauté de communes DRAGA au titre de sa compétence développement économique portant sur la création d'un hôtel d'entreprises situé sur l'ancienne friche Intermarché à Bourg Saint Andéol.

Ce projet consiste à réaliser un immeuble locatif destiné aux artisans en requalification d'une friche commerciale polluée. Le bâtiment sera notamment composé de 6 ateliers et 8 boxes à louer.

Par conséquent, elle rappelle la nécessité de créer un budget annexe qui retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la création d'un budget annexe dénommé « hôtel d'entreprises » dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne friche Intermarché à Bourg Saint Andéol
- **Précise** que le plan comptable M57 sera appliqué et que ledit budget sera soumis aux dispositions du Règlement budgétaire et financier approuvé par délibération 2022-128 en date du 15 décembre 2022 ;
- **Précise** que ce budget est assujetti à la TVA sur option

Le secrétaire de séance

M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

La Présidente certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente

Françoise GONNET TABARDEL

